

Savoir & comprendre

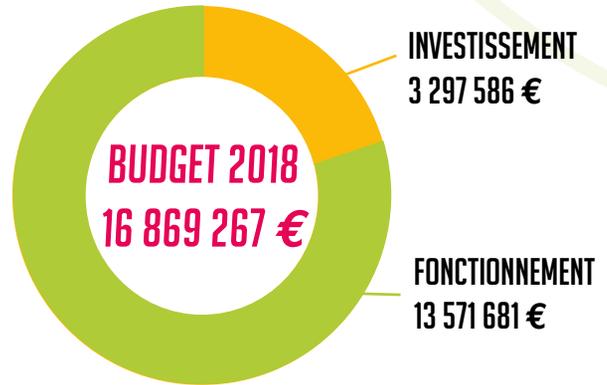
Le Conseil municipal du 15 février a voté le budget 2018. Il est le fruit d'un important travail d'analyse et de prospective dans le respect de la lettre de cadrage. Ce budget maintient les efforts engagés les années précédentes, notamment par la maîtrise de la masse salariale, tout en permettant la mise en œuvre des projets du mandat dans un contexte où les ressources se raréfient. Un budget 2018 réaliste, dont nous présentons ici les chiffres clés, et conforme à nos engagements.

Très bonne lecture  
**OLIVIER GOY**

ADJOINT AUX FINANCES, À L'ÉCONOMIE ET AUX RESSOURCES HUMAINES

## LES GRANDS CHIFFRES

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>16 869 267 €</b>
<b>BUDGET ANNEXE VOREPPE CHALEUR BOIS</b>	<b>2 188 625 €</b>
<b>BUDGET CCAS</b>	<b>848 280 €</b>
<b>BUDGET ANNEXE CINÉMA LE CAP</b>	<b>754 620 €</b>



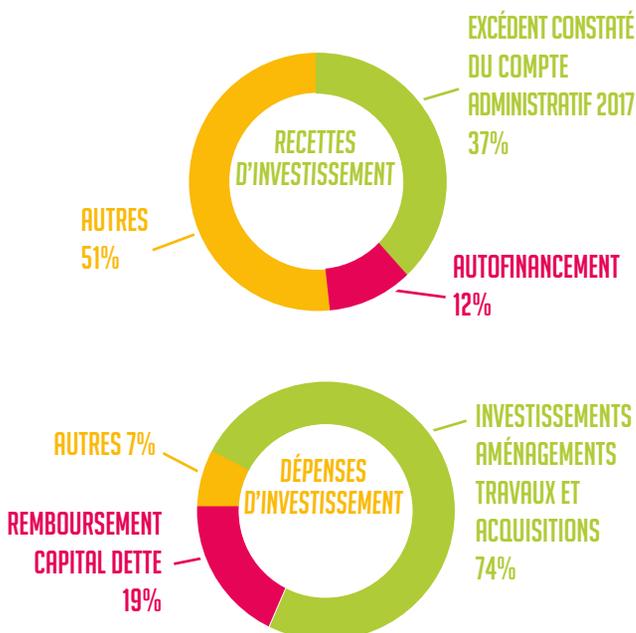
## REPÈRES

Grands projets (opérations structurantes) : 1 457 000 €  
 Subventions : 422 000 €

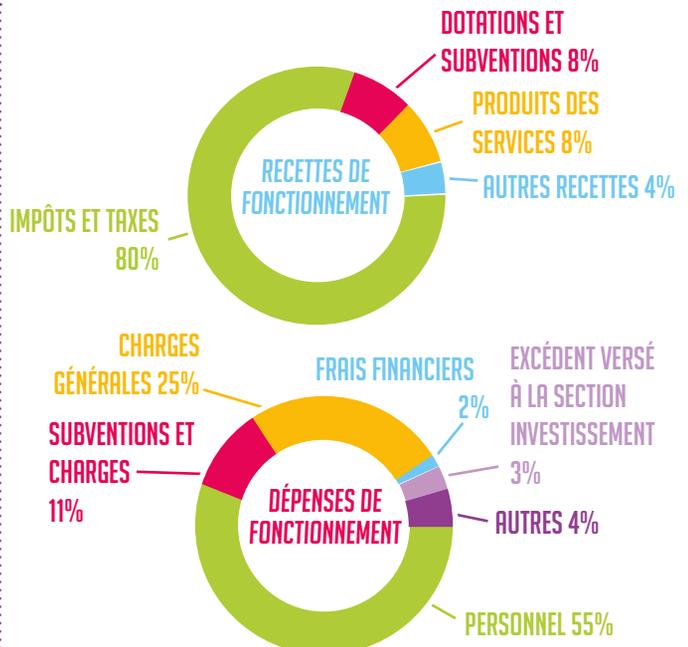
Recettes impôts et taxes : 10 890 500 €  
 Dépenses de personnel : 7 456 710 €

## ZOOM SUR LA COMPOSITION DU BUDGET

### INVESTISSEMENT



### FONCTIONNEMENT

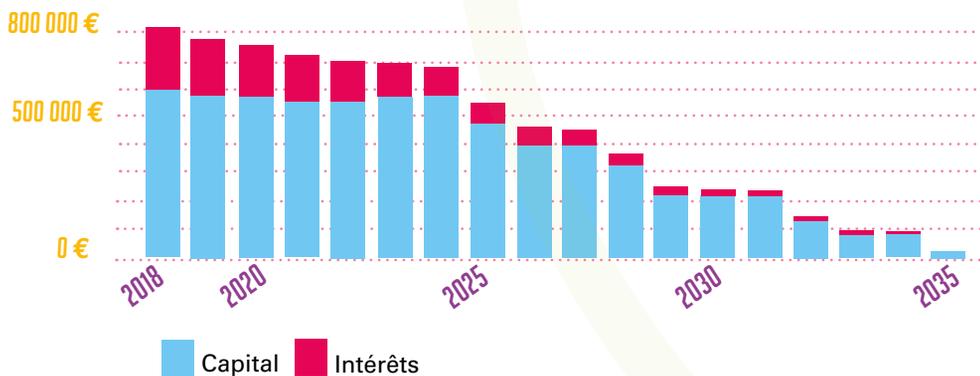


# ÉVOLUTION DE LA DETTE

En 2018, Voreppe rembourse 840 308 € d'emprunt dont 613 692 € de capital et 226 616 € d'intérêts.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018 le capital restant à rembourser était de 6 794 425 €.

Le remboursement de cette dette s'effectuera jusqu'en 2035.



## POUR 100 € DÉPENSÉS (INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT)



## ZOOM LES INVESTISSEMENTS 2018

### OPÉRATIONS STRUCTURANTES PLURIANNUELLES :

1 457 000 €

RUE DU BOUTET : 200 000 €

REDYNAMISATION DU BOURG : 882 000 €

PROGRAMME D'ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS : 15 000 €

REMISE EN ÉTAT ÉGLISES : 80 000 €

PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL : 250 000 €

OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENTS  
CHAMP DE LA COUR : 30 000 €

### INVESTISSEMENTS COURANTS HORS OPÉRATIONS STRUCTURANTES :

783 000 €

VOIRIE : 256 000 €

ÉCLAIRAGE PUBLIC : 46 000 €

BÂTIMENTS SPORTIFS : 100 000 €

ESPACES PUBLICS ET RÉSEAUX : 62 000 €

ACQUISITION DE VÉHICULES : 40 000 €

CRÈCHE : 12 000 €

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL : 35 000 €

CIMETIÈRES : 15 000 €

INFORMATIQUE : 93 000 €

ÉCOLES : 124 000 €

**- 3,88%**

C'est l'évolution des effectifs budgétaires en personnel sur les 3 dernières années. Cette évolution inclut le passage de la médiathèque au Pays Voironnais depuis le 01/01/17 et les effets de la DSP du périscolaire depuis le 01/01/18.